

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
ALTIMIS GROUP**



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ALTIMIS GROUP dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ALTIMIS GROUP			
Date d'adhésion au programme	07/05/2021	Date d'engagement dans le programme	19/07/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	07/11/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	07/2023-07/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7
IV. Synthèse des retours du jury	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Le Britannia 20 Boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon
Secteurs d'activité	Altimis Group est une société de services et de conseil spécialisée en Business Intelligence, développements de solutions technologiques et pilotage de projets. Elle comporte plusieurs filiales dont : - AltiView : une ESN spécialisée en Business Intelligence, experte des technologies de l'éditeur Qlik. Ils proposent à leurs clients des projets clés en mains, des développements spécifiques, de l'expertise et du transfert de compétences. - Soft-nrg France : cette société est spécialisée dans le déploiement de solutions logicielles dans la distribution automobile. Avec plus de 53 000 utilisateurs et plus de 3 900 clients satisfaits, soft-nrg compte aujourd'hui parmi les principaux fournisseurs de solutions et de services logiciels pour concessionnaires. Leurs points d'ancrage sont la recherche de valeur ajoutée apportée par les données aux processus et à la prise de décision, l'appropriation par les utilisateurs et la gouvernance. Leur accompagnement est tourné vers les résultats, la rapidité d'exécution et le transfert de compétence.
Chiffre d'affaires	1,04M€ en 2024
Nombre d'employés	3,14 (dans le dossier initial)
Site web de l'entreprise	https://www.altimisgroup.fr/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise dispose d'engagements préexistants :

- Plan d'action RSE
- Bilan Carbone 2022
- Parrainage d'abeilles
- Challenges RSE

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

En premier lieu la sensibilisation des collaborateurs sur les sujets de la biodiversité.

Ils considèrent également qu'ils peuvent avoir une action positive dans la limitation des déplacements, dans les modalités de ces déplacements quand ceux-ci sont nécessaires, et dans les choix des matériels qu'ils utilisent.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'actions concerne toutes les entités juridiques rattachées ou liées à l'Entreprise dépositaire du plan d'actions.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	2 ans (2023-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	5

Actions cœur de métier	• 1. Part des déplacements doux > à 50% d'ici 2025 • 2. Usage des matériels informatiques : Rallonger leurs durées de vie, augmenter la part de reconditionné pour atteindre 50% d'ici 2025
-------------------------------	--

Actions complémentaires	• 1. Retours d'expériences, échange sur les actions passées : 2 fois par an avec un taux de participation supérieur à 50% • 2. Mise en place de challenges : Organisation d'un Clean-Challenge/an et réflexion sur d'autres types de Challenges. Objectif 75% de participation. • 3. Financement de la replantation d'arbres à hauteur de (~500-1000€)/an • 4. Parrainage annuel de ruches : parrainage d'une ruche dans le Vercors (+/- 1500€/an) • 5. Organiser une fresque du climat et une fresque de la biodiversité avec un taux de participation supérieur à 70%
--------------------------------	---

Observations

Concernant l'action de parrainage annuel de ruches : la mise en place de ruches peut provoquer une concurrence entre abeilles domestiques et sauvages selon les ressources disponibles. Il convient de privilégier des actions de renaturation de milieux favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions cœur de métier pertinentes pour y répondre. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée ainsi que les ajustements apportés face à la réalité terrain. Le suivi a été bien réalisé dans la durée et pris en main par la direction. Pour améliorer l'adéquation des informations fournies dans le cadre du prochain dépôt de plan d'action, certains éléments pourront être précisés, en particulier fournir des données concernant les échéances intermédiaires ou les moyens humains mobilisés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Altimis Groupe a engagé des actions visant à réduire les impacts identifiés, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions, concernant ses déplacements et la sobriété numérique. Ces thématiques apparaissent pertinentes au regard de ses activités directes ainsi que des enjeux situés en amont de sa chaîne de valeur. Le travail sur l'allongement de la durée de vie du matériel est particulièrement pertinent pour ce type d'entreprise et réduire les impacts sur la biodiversité. Pour aller plus loin, l'entreprise pourra approfondir et étayer son diagnostic initial dans la perspective du renouvellement de son plan d'action.

La gouvernance interne, incluant la direction, est fortement mobilisée pour assurer un suivi régulier des actions mises en œuvre. Toutefois, le plan présenté gagnerait à être renforcé par une vision plus structurée et globale du suivi, notamment par la définition d'indicateurs consolidés et d'échéances intermédiaires.

L'engagement de l'entreprise en faveur de la transition environnementale est manifeste. Au regard de ses capacités, Altimis Groupe dispose de marges de progression significatives pour approfondir sa démarche, notamment en intégrant davantage les enjeux environnementaux dans la réflexion autour de ses offres de services.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Dans le cadre de son prochain plan d'action, il serait utile de fournir certaines précisions en particulier concernant l'état des lieux initial :

L'entreprise a en effet mis en place un 1^{er} plan d'action biodiversité sur un diagnostic partiel de ses enjeux. En effet, l'analyse a indiqué qu'Altimis Groupe :

- n'avait qu'une très faible dépendance à la biodiversité.
- n'avait des impacts négatifs principalement sur 2 facteurs de pression (GES et pollutions) en occultant les autres enjeux (surexploitation de la ressource en eau, usage des sols, traitement du matériel informatique en fin de vie).
- ne souhaitait pas pour le moment se concentrer sur l'aval de sa chaîne de valeur.

Il sera attendu une analyse plus complète des dépendances et des impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

III.1.2 Complément au plan d'action

Sur la base d'un état des lieux approfondi, l'entreprise pourra poursuivre sa démarche dans une logique d'amélioration continue :

- continuer à travailler sur la sensibilisation des salariés aux enjeux environnementaux en lien avec leur secteur d'activité en incluant les enjeux complets du numérique,
- s'inscrire dans des cadres sectoriels, et s'appuyer sur le Référentiel général d'écoconception des services numériques (RGESN)
- renforcer l'implication de ses parties prenantes externes (hors associations financées) dans la construction de son plan d'action,
- privilégier des actions de renaturation de milieux favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages.

Pour aller plus loin, dans le cadre du renouvellement de sa démarche, plusieurs éléments permettraient de renforcer l'ambition de son plan d'action :

- Limiter le nombre d'indicateurs suivi et s'en tenir aux plus pertinents au regard de l'objectif fixé
- Renforcer le suivi avec des échéances intermédiaires
- Renforcer l'implication des parties prenantes externes : attentes des clients, ou comité « critical friend » qui viendrait challenger la feuille de route RSE et son avancement.
- Interroger la conception et l'utilité même des logiciels conçus vis-à-vis des enjeux environnementaux : éco-conception des logiciels, utilité de la plateforme pour la biodiversité, potentiel de sensibilisation des clients, etc. Ce point sera primordial dans le cadre d'un renouvellement de plan d'action.
- Mettre en place une action relative à la fin de vie du matériel informatique
- Mettre en place une action relative à l'énergie utilisée / les centres de données utilisés

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des actions il est recommandé :

- d'ajouter des étapes intermédiaires,
- de s'assurer d'identifier les bons indicateurs, opérationnels et faciles à renseigner
- de poursuivre et améliorer l'implication des parties prenantes internes
- d'impliquer les parties prenantes externes dans la construction du futur plan d'action

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'intérêt des actions cœur de métier proposées mais a regretté qu'elles ne soient pas davantage en lien direct avec l'activité principale de l'entreprise (conception de logiciel).

Le choix des actions complémentaires aurait pu être plus spécifique pour permettre à l'entreprise et à ses collaborateurs de monter en compétence sur les liens entre son activité et la biodiversité. L'organisation de Fresques peut être un levier pertinent, si cela s'inscrit dans une démarche plus globale et si cela représente une première étape de passage à l'action, en venant nourrir le plan d'action de l'entreprise par la suite.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury a émis les recommandations suivantes :

- Aller plus loin concernant les actions cœur de métier dans la perspective du renouvellement de son plan d'action en particulier sur le sujet de l'écoconception des services numériques proposés ou encore la sensibilisation de ses clients sur le sujet
- Renforcer les compétences de ses équipes à travers le suivi d'une formation concernant le lien entre les activités de l'entreprise et la biodiversité et permettre de renforcer le plan d'action sur la partie cœur de métier
- Concernant l'organisation de fresques, il semblerait pertinent de les organiser sur le temps de travail des salariés et de les rendre obligatoire et qu'elles soient suivies d'actions concrètes afin que cela ait l'impact espéré.
- Proposer la [Fresque du numérique](#) aux salariés afin qu'ils comprennent mieux le lien entre le cœur de métier et la biodiversité, et qu'ils puissent agir en conséquence.

- Concernant le choix général du mécénat, il semblerait intéressant d'investir localement auprès des acteurs du territoire porteurs de projets de restauration (PNR, CEN, CPIE notamment).
- Si l'entreprise souhaite poursuivre son engagement sur la thématique forestière, il est recommandé de privilégier un financement ayant un impact local, comme l'amélioration des pratiques sylvicoles (ex : association [Sylv'ACCTES](#), Natur'Impact du WWF...).
- Concernant les challenges et afin de renforcer l'adhésion des salarié.es, il pourrait être intéressant de proposer en tant qu'alternative une action de mécénat de compétence auprès d'associations de protection de la nature qui auraient besoin d'un appui informatique. Cela permettrait de valoriser les compétences des salarié.es, de créer du lien entre entreprises et associations et d'agir pour le territoire.
- Concernant le soutien aux ruches, l'action est pertinente à condition qu'elle cible spécifiquement des projets de préservation de l'abeille noire sur des [zones géographiques de conservation](#) dédiées. A défaut : réorienter l'action vers des actions de soutien [aux populations de pollinisateurs sauvages](#) dans leur globalité.